

AUDIT DE LA RÉGIE DE RECETTES

LE CONTEXTE

Par exception au principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable, une collectivité ou un établissement public local peut créer une **régie de recettes**. Le régisseur agit alors pour le compte du comptable public en encaissant des recettes. Ce mode de gestion est particulièrement adapté aux opérations simples et répétitives des services de proximité (bibliothèques, piscines, cantine, garderie, CCAS...).

Toutefois, le cadre réglementaire est strict et le fonctionnement de la régie de recettes doit s'y conformer.

LES ENJEUX POUR LA COLLECTIVITÉ

- Appliquer la réglementation liée au fonctionnement de la régie de recettes (acte de création et de nomination à jour)
- Éviter les risques juridiques (gestion de fait)
- Sécuriser les opérations de la régie de recettes
- Optimiser l'organisation des tâches des régisseurs et mandataires
- Gérer activement des impayés
- Entretenir une relation partenariale avec le comptable public, de gestion du recouvrement
- Disposer de données financières sincères (inscrire des provisions pour créances douteuses, passer régulièrement des écritures d'admission en non valeur)

LES DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES PAR LES COLLECTIVITÉS

- Méconnaissance de la réglementation applicable
- Mauvaise anticipation des absences et des remplacements à mettre en place
- Manque de lisibilité sur les impayés (indicateurs et chiffres clés)
- Process et modes opératoires non formalisés par le biais de procédures
- Mauvaise répartition des tâches
- Difficultés de planification des tâches
- Difficulté de trésorerie due à un recouvrement insuffisant des créances
- Absence ou insuffisance d'inscription de provisions pour créances douteuses
- Absence ou insuffisance d'admission en non valeur afin de constater comptablement les créances irrécouvrables

NOS PRESTATIONS DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE

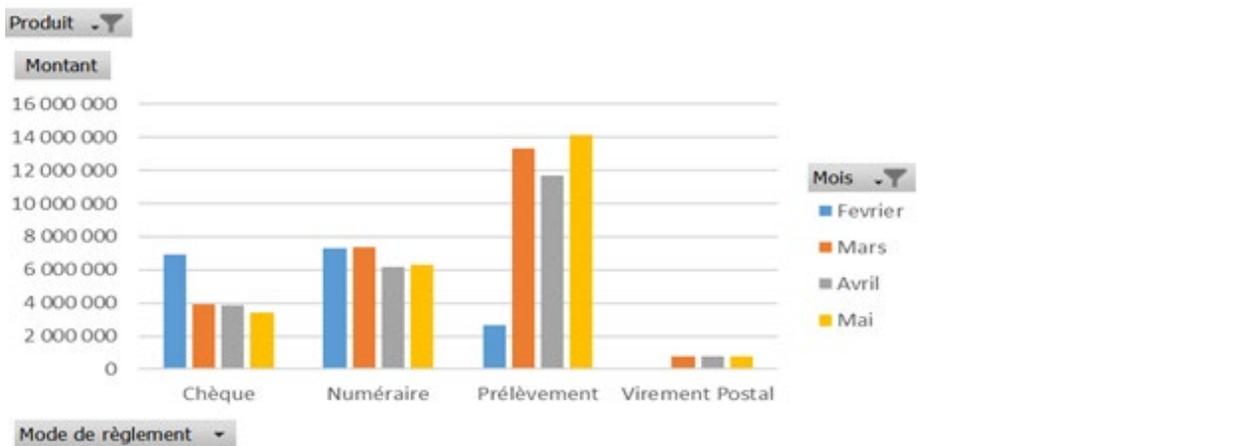
- Recueillir les ressources (différents documents, extractions du logiciel de la régie de recettes et de la comptabilité ...)
- S'entretenir avec les agents concernés par la régie de recettes
- Vérifier la conformité réglementaire du fonctionnement de la régie de recettes, du dossier administratif : acte de création, acte de nomination, remise de service et dossier administratif à jour...
- Identifier son fonctionnement : organisation physique, fiches de poste et organisation des tâches, procédures, opérations comptables conformes, clôture quotidienne et mensuelle
- Elaborer des préconisations, et proposer des solutions afin d'optimiser l'organisation, d'automatiser un maximum de tâches, dans double but de :
 - Gain de temps, qui est un enjeu majeur dans le fonctionnement d'une équipe souvent restreinte,
 - Mais aussi de fiabilisation des données
- Accompagner à la mise en œuvre des préconisations
- Mettre en place des outils de suivi et de gestion des données
- Former les agents



- Mettre en place d'outils de suivi et de gestion des données

Montant	Mois					Total général
Produit	Mode de règlement	Fevrier	Mars	Avril	Mai	
<input checked="" type="checkbox"/> CANTINE	Prélèvement	2 084 900	10 265 250	9 109 500	10 852 000	32 311 650
Total CANTINE		2 084 900	10 265 250	9 109 500	10 852 000	32 311 650
<input checked="" type="checkbox"/> CANTINE 1 ENFANT	Chèque	3 698 800	1 925 100	2 038 425	1 697 500	9 359 825
	Numéraire	4 232 600	4 376 500	3 929 100	3 789 200	16 327 400
	Virement Postal	58 600	365 300	352 800	309 600	1 086 300
Total CANTINE 1 ENFANT		7 990 000	6 666 900	6 320 325	5 796 300	26 773 525
<input checked="" type="checkbox"/> CANTINE 2 ENFANTS ET PLUS	Chèque	1 980 500	1 265 100	1 152 000	1 147 500	5 545 100
	Numéraire	2 414 420	2 264 100	1 692 500	1 846 500	8 217 520
	Virement Postal	30 000	290 000	299 600	300 000	919 600
Total CANTINE 2 ENFANTS ET PLUS		4 424 920	3 819 200	3 144 100	3 294 000	14 682 220
<input checked="" type="checkbox"/> GARDERIE	Prélèvement	586 000	3 087 500	2 562 200	3 278 000	9 513 700
Total GARDERIE		586 000	3 087 500	2 562 200	3 278 000	9 513 700
<input checked="" type="checkbox"/> GARDERIE 1 ENFANT	Chèque	805 300	406 000	432 400	298 900	1 942 600
	Numéraire	424 000	429 300	357 600	350 400	1 561 300
	Virement Postal	18 500	72 100	90 100	78 200	258 900
Total GARDERIE 1 ENFANT		1 247 800	907 400	880 100	727 500	3 762 800
<input checked="" type="checkbox"/> GARDERIE 2 ENFANTS ET PLUS	Chèque	414 400	342 600	245 200	265 500	1 267 700
	Numéraire	247 420	308 800	199 100	302 900	1 058 220
	Virement Postal	6 000	65 500	55 500	100 000	227 000
Total GARDERIE 2 ENFANTS ET PLUS		667 820	716 900	499 800	668 400	2 552 920
Total général		17 001 440	25 463 150	22 516 025	24 616 200	89 596 815

Montant	Mois					Total général
Mode de règlement	Fevrier	Mars	Avril	Mai		
Chèque	6 899 000	3 938 800	3 868 025	3 409 400	18 115 225	
Numéraire	7 318 440	7 378 700	6 178 300	6 289 000	27 164 440	
Prélèvement	2 670 900	13 352 750	11 671 700	14 130 000	41 825 350	
Virement Postal	113 100	792 900	798 000	787 800	2 491 800	
Total général	17 001 440	25 463 150	22 516 025	24 616 200	89 596 815	



- Former les agents

NOS RÉALISATIONS

- Audit d'une régie de recettes (250 MF/an)
- Mise en place de procédure et d'outils de suivi dans plusieurs collectivités publiques (communes et syndicat mixte)
- Formation de 1 journée « La régie de recettes et d'avance »

